



## INFORMATIONS

**Situation de famille :** Marié

**Nationalité :** Française

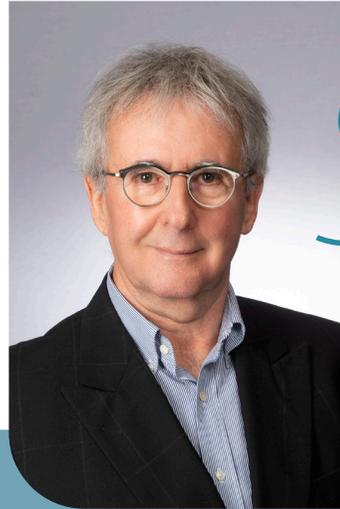
**Études :** Ingénieur diplômé de l'Institut National des Sciences Appliquées (Toulouse, 1979)

**Langues :** français, anglais, espagnol (notions)



## PUBLICATIONS

- Articles sur les constellations non-géostationnaires et la réglementation internationale (Magazines Global Communications, Space Business, CommsMEA, Space Policy)
- Résultats de conférences dans le magazine AIR & Space LAW
- Co-auteur des publications «*Small Satellites Regulatory Challenges and Chances*» (Routledge Handbook of Space Law, 2016), «*Space Security and Frequency Management*» (Handbook on Space Security, Springer, 2019), «*OneWeb Satellite System*» (Handbook on small Satellites, Springer, 2020), «*ITU Regulatory Regime to Non-GSO FSS, RNSS and SDM*» (Vol. on Space Laws, University of Brest, 2021)



## Sa vision

*Yvon Henri a consacré la majeure partie de sa carrière à la promotion de l'accès équitable au spectre de fréquence et au développement de services de communication large bande de haute qualité pour tous. Il a prouvé ses capacités à gérer et résoudre des situations très complexes en établissant des consensus et en obtenant des résultats mutuellement acceptables, en particulier pour résoudre les cas sensibles de brouillages préjudiciables ou de coordinations difficiles entre réseaux et systèmes à satellites.*

**Réélu membre du Comité, il s'engage à continuer de :**

- 1 Garantir** que le Comité continuera à remplir les attentes des États Membres de l'UIT, conformément à la Constitution et la Convention de l'UIT,
- 2 Ne ménager aucun effort** afin de garantir l'application effective du Règlement des radiocommunications de l'UIT d'une manière juste, collégiale et indépendante,
- 3 Poursuivre toutes les actions** requises afin d'encourager l'accès au réseau mondial de l'information pour tous les États Membres dans le cadre du Règlement des radiocommunications,
- 4 Servir les États Membres** de l'UIT par l'attention portée à leurs besoins et par une action rapide du Comité à chaque fois que cela sera requis.

# YVON HENRI



**CANDIDAT  
au Comité du Règlement  
des radiocommunications  
de l'Union internationale  
des télécommunications**

**A**u cours de sa première mandature de membre du RRB, fort de ses 35 années d'expérience dans le secteur des télécommunications et notamment de ses 14 années à la tête du département des services spatiaux du Bureau des radiocommunications, M. Henri a mis son expertise à la fois technique, réglementaire, de gestion, politique et diplomatique au service du Comité et des États Membres en recherchant des solutions à leurs différends, afin d'apporter des réponses équilibrées et adaptées.

Il a permis entre autres d'apporter une réponse collégiale aux difficultés rencontrées par les administrations pour le respect des délais réglementaires pour leurs réseaux à satellites en raison de la pandémie mondiale, une assistance appréciée au Bureau dans la mise en place de la Résolution **559** (CMR-19) afin d'aider les administrations à retrouver des assignations de fréquence viables dans les Plans des Appendices **30** et **30A**, ainsi que des propositions de solutions équilibrées pour résoudre des problèmes de brouillages préjudiciables et de désaccords persistants concernant la coordination de réseaux à satellites entre États Membres.

En tant que président du Groupe de travail chargé d'examiner les Règles de procédure au sein du Comité, il a géré avec succès la mission du Comité de mise à jour des Règles de procédure à la suite des décisions de la CMR-19 ainsi que l'élaboration de Règles de procédures sur des sujets plus sensibles comme la question des assignations de fréquence aux stations situées sur des territoires faisant l'objet d'un différend.



## 35 ANS D'EXPÉRIENCE dans le secteur des télécommunications

### **DEPUIS 2019** COMITÉ DU RÈGLEMENT DES RADIOCOMMUNICATIONS (RRB) (GENÈVE, SUISSE)

Membre du Comité, élu à la Conférence de plénipotentiaires de Dubaï (EAU), il a assuré avec succès l'application du Règlement des radiocommunications (RR) de l'UIT de manière équitable, collégiale et indépendante et amélioré l'accès au réseau mondial d'information et des ressources spectre/orbite de tous les États Membres de l'UIT.

### **DEPUIS 2021** YHCONSEIL (FRANCE)

M. Henri apporte conseil et assistance opérationnelle aux entreprises en matière de management, stratégie et organisation de leur écosystème technico-réglementaire spatial, national et international.

### **2018-2020** ONEWEB (ÉTATS-UNIS/ ROYAUME-UNI)

Conseiller Principal en réglementation, M. Henri a représenté, plaidé et défendu les intérêts de l'opérateur liés au spectre des fréquences, aux orbites et à la réglementation, auprès d'autorités nationales et internationales. En anticipant, adaptant

*Monsieur Henri est convaincu que le Comité est une entité unique et indispensable de l'UIT, où pays en développement et pays développés peuvent soumettre leurs difficultés dans la mise en œuvre des dispositions du Règlement des radiocommunications.*

et influençant les développements législatifs et réglementaires, il a contribué à définir une orientation stratégique avec les équipes techniques, commerciales et de réglementation.

### **1995-2017** BUREAU DES RADIO- COMMUNICATIONS DE L'UIT (GENÈVE, SUISSE)

Successivement Ingénieur à la Division de la coordination des systèmes spatiaux (SSC) (1995-1999), Chef de la Division SSC (1999-2003) puis Chef du Département des services spatiaux (2003-2017), M. Henri était en charge de l'enregistrement, la reconnaissance et la protection internationale des assignations de fréquence des réseaux et systèmes à satellites commerciaux, gouvernementaux ou scientifiques. À ces fonctions, M. Henri a acquis une excellente connaissance des besoins et des défis rencontrés par les États Membres, en particulier dans les communautés mal desservies, dans leurs efforts pour optimiser leurs utilisations du spectre des fréquences radioélectriques et pour accéder aux ressources orbitales satellitaires. Il a soutenu le développement de projets spatiaux permettant les communications dans des zones reculées.

**1993-1995**  
FRANCE TELECOM (PARIS, FRANCE)  
M. Henri a développé et promu des positions consensuelles dans les Conférences administratives mondiales des radiocommunications (CAMR) de l'UIT et joué un rôle actif dans l'élaboration du cadre réglementaire international pour les réseaux satellitaires définis par l'UIT, en lien avec les administrations, l'industrie, les opérateurs de satellites et les organisations régionales et internationales.

### **1981-1989** DIRECTION GÉNÉRALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (DGT) PUIS FRANCE TELECOM (PARIS, FRANCE)

M. Henri a été Ingénieur en charge de la préparation des conférences spatiales de l'UIT, après avoir été Ingénieur spécialiste des réseaux.

**1979-1981**  
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE  
D'INGÉNIEURS DE LIBREVILLE  
(ENSIL) (LIBREVILLE, GABON)  
Le 1<sup>er</sup> poste de M. Henri, coopérant technique aux Affaires étrangères auprès de l'ENSIL le destinait à une carrière tournée vers l'international.